

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'EXPLOITATION D'UN ESPACE CAFETARIA/RESTAURATION AU CAMPUS CARAÏBEEN DES ARTS 2024AMIOAP08

En vue de l'occupation temporaire du domaine public

Article L.2122-14 du Code de la Propriété des personnes publiques

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le Campus Caraïbéen des Arts (CCA) recherche un partenaire pour l'exploitation d'un espace de cafétéria/restauration ouvert sur l'extérieur situé au rez-de-chaussée du bâtiment de son siège situé au 10 rue des artistes – Quartier Ermitage – 97200 FORT DE France.

2 - CADRE JURIDIQUE

L'espace sera mis à la disposition de l'exploitant dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire en vertu des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques. Cette convention d'occupation temporaire sera consentie à titre précaire et révocable.

3 - ACTIVITES AUTORISEES

Les locaux mis à disposition sont exclusivement réservés à une activité de vente de repas sur place et à emporter et de débit de boissons sans alcool.

4 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats peuvent accéder au cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le site du CCA, rubrique Marchés Publics => <https://cca-martinique.com>

Les dossiers de réponse à cet AMI doivent être adressés au plus tard le mardi 8 octobre 2024, 12h00 délai de rigueur avec accusé de réception à l'adresse suivante => mp@cca-martinique.com

**TOUTE CANDIDATURE TRANSMISE POSTERIEUREMENT A CETTE DATE ET HEURE
NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.**
